

Dans notre syndicat comme sur nos lieux de travail, renforçons nos outils, nos pratiques et les luttes féministes

Cinq ans après MeToo, la lutte féministe s'est transformée : la parole des femmes s'est imposée dans l'espace médiatique et militant, et les journées de mobilisation du 8 mars – Journée Internationale de lutte pour les Droits des Femmes - et du 25 novembre – Journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles – sont devenues des dates centrales dans l'agenda militant. Nous devons cependant affronter une offensive réactionnaire massive : remise en cause du droit à l'avortement et de la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles, montée des groupes masculinistes, et ce tandis que les tentatives de récupération par la droite et l'extrême droite se multiplient.

Ces trois dernières années, SUD éducation 93 a participé pleinement à la lutte féministe. Les grèves et manifestations du 25 novembre et du 8 mars ont été des dates mobilisatrices. L'intersyndicale féministe s'est développée et permet de construire des luttes et des revendications communes. A l'intérieur de SUD éducation 93, la commission antisexiste s'est réunie régulièrement, a produit du matériel syndical et a organisé des actions autour du 8 mars et du 25 novembre. Pendant les AG, des temps en non-mixité continue à se mettre en place. SUD éducation 93 doit poursuivre ce travail en suivant les axes développés dans ce texte.

I. Nos pratiques syndicales doivent être féministes

A. Parentalité et syndicalisme

SUD éducation 93 tient à renforcer ses sections locales ainsi que son nombre d'adhérent·es. Si ces dernières années nous avons gagné des adhérent·es, la question de l'investissement de ceux-ci pose encore question. Les mères sont particulièrement mises en difficulté pour s'investir pleinement dans le syndicalisme ; les camarades mères du premier degré rencontrent des difficultés supplémentaires - du fait des emplois du temps et de la charge de travail. SUD éducation 93 est un syndicat féministe et doit se donner les moyens d'amener ces militantes à participer autant qu'elles le souhaitent aux différents temps militants du syndicat. Pour cela, plusieurs pistes sont envisageables :

- Nos statuts permettent une prise en charge des enfants, mais cette option est encore trop peu souvent mise en œuvre. Pour avancer sur ce point, nous devons systématiser les gardes d'enfants en assemblée générale, en précisant qu'une seconde salle est réservée et le contact des camarades qui prendront en charge cette garde.
- Lors des manifestations et actions en journée, la garde d'enfants semble également une bonne réponse. Selon le type de mobilisation et le nombre d'enfants attendu·es, plusieurs types de garde peuvent être proposés : garde dans un lieu de la ville (comme la Bourse du travail ou des lieux associatifs) ou garde à domicile par un·e camarade.
- Pour les réunions ou actions hors temps scolaires « classiques » (avant 9h / après 17h), SUD éducation 93 rappelle qu'une prise en charge financière afin de rembourser un·e baby-sitter est possible. Cela permet de respecter le rythme des enfants et de ne pas créer une difficulté supplémentaire pour les parents qui devraient prendre en charge seul·es le retour au domicile à des heures particulièrement dures pour les enfants et qui entraînent plus facilement des moments de conflit et de fatigue.
- La charge de travail syndical est importante. Si la décharge permet un aménagement du temps, il n'est pas suffisant et toutes les camarades ne sont pas égales/égaux face à celle-ci. SUD éducation 93 est un syndicat féministe qui prend en compte la parentalité et les inégalités de genre au sein du foyer. Pour favoriser une prise de décharge syndicale qui prenne en compte les spécificités liées à la parentalité, SUD éducation 93 peut prévoir des modalités différentes en fonction de la situation de chaque camarade. Ainsi, une mère – d'autant plus si elle élève seule son ou ses enfants – pourrait par exemple avoir un temps de décharge plus important. Cela implique que nous portions et défendions en Conseil Fédéral cette revendication, afin de faire évoluer les statuts fédéraux.

B. Partage des tâches et moyens syndicaux

Alors que le nombre de décharges va augmenter significativement suite aux élections professionnelles de décembre 2022, il convient d'être vigilant·es concernant le partage des tâches syndicales, afin de ne pas reproduire la division sexuée du travail. En effet, il nous paraît nécessaire de veiller à ce que ces tâches soient réparties de manière non genrée, c'est-à-dire d'éviter que les hommes cisgenres fassent la plupart des tâches visibles et valorisantes, en laissant surtout des tâches peu visibles et peu valorisantes aux femmes et minorités de genre.

Concernant les camarades du premier degré, SUD éducation 93 doit réfléchir à adapter leur temps et modalités de décharge. Nous pouvons envisager un pôle de décharge premier degré, où les femmes sont encore plus majoritaires que dans le second degré et le supérieur, qui permettrait de réfléchir à ces questions spécifiques.

En termes de moyens syndicaux, il nous paraît pertinent de faire en sorte de dédier du temps de décharge syndicale à l'élaboration et à la communication de matériel de sensibilisation pour éviter une répartition genrée du travail syndical et mettre tout en œuvre pour renforcer la part des femmes syndiquées, notamment dans les catégories fortement féminisées (AESH, PE, CPE...).

C. Agir sur la répartition de la parole dans les débats

Pour que nos pratiques syndicales soient féministes, il convient de favoriser l'expression de toutes et tous en structurant les échanges lors des assemblées. A ce jour, lors des réunions, le temps de parole est limité et SUD éducation 93 pratique le tour de parole et le système de double liste canadienne qui donne la parole en priorité à celles et ceux qui ne l'ont pas prise et garantit l'alternance des identités de genre des intervenant·es. Des statistiques genrées sur les prises de parole sont effectuées.

Il nous semble toutefois important de :

i. Communiquer davantage sur les règles de répartition de la parole et la répartition effective

Les règles qui régissent la répartition de la parole entre les personnes présentes sont parfois mal connues des adhérent·es. Il paraît donc important de rappeler ce protocole en début d'AG. Celui-ci devrait par ailleurs être systématiquement affiché et distribué aux participant·es à l'assemblée.

De même, les statistiques genrées, si elles sont bien effectuées à chaque AG, sont trop peu utilisées pour réguler les prises de parole :

- Lors des AG, il serait fructueux de faire un point en début d'après-midi sur les statistiques effectuées le matin même.
- En plus d'être rappelées lors de l'AG, il faudrait faire apparaître les statistiques genrées dans chaque compte rendu d'AG. Nous rappelons en outre qu'elles doivent être effectuées sur la base des pronoms donnés par les personnes présentes sur leur cavalier porte-nom.

ii. Former les adhérent·es aux enjeux liés à la prise de parole

A travers les bilans sur les prises de parole, on constate que si hommes et femmes prennent presque autant de fois la parole, les prises de parole des hommes sont souvent plus longues. Si au niveau départemental, SUD éducation 93 met en place des formations de base pour armer ses militant·es, il est important que le syndicat forme aussi sur les enjeux liés à la prise de parole. Ces formations pourraient se tenir lors des journées d'AG, sur les temps non-mixtes ou dans les ateliers comme celui s'adressant aux nouveaux/nouvelles adhérent·es. Elles pourraient aussi s'inscrire dans des stages déjà en place comme le stage « militer dans le 93 ». Les organisateurs·trices des stages peuvent s'approprier cet enjeu même lorsque la commission ne peut pas prendre part à l'organisation du stage.

- Il s'agit en premier lieu de former au cadre qui régit les prises de parole lors des AG. Les adhérent·es doivent en effet maîtriser aussi bien l'usage des pronoms que celui des tours de parole en étant formé·es à l'utilisation de la liste canadienne en vigueur dans les AG de SUD éducation 93.

- Il s'agit en outre de former les femmes à la prise de parole en public pour qu'elles se sentent plus légitimes à prendre la parole, gagnent en visibilité et se fassent entendre davantage. Ainsi, il sera possible de favoriser la participation des femmes au débat.

- Enfin, il convient de former les hommes aux enjeux liés à la répartition de la parole. L'écoute et la prise en compte de la parole des femmes nécessitent un apprentissage de la part des hommes.

De plus, il nous semble aussi pertinent de former les hommes pour qu'ils parviennent à réguler la longueur de leurs propres prises de parole pour viser des interventions plus efficaces et éviter de répéter des choses déjà dites, notamment par des femmes.

D. Prise en compte des violences sexistes et sexuelles

Dans ce paragraphe, nous faisons le choix de genrer au masculin le terme "agresseur", l'immense majorité des agressions étant commises par des hommes.

SUD éducation 93 reconnaît l'existence de la domination hétéropatriarcale dans notre société. Aucun espace n'est exempt de rapports de pouvoir, en particulier dans le cadre d'un système politique et économique capitaliste et patriarcal. Ainsi, les violences sexistes et sexuelles existent aussi dans le milieu militant, remettant fondamentalement en cause le droit à militer et à s'engager des femmes et des personnes LGBTQIA+. De plus, les difficultés à traiter ces violences sont

amplifiées par les liens entre militants et militantes et par l'attachement aux organisations. La parole des victimes dérange souvent la représentation que le collectif a des organisations, globalement, et des militants accusés de violences sexistes et sexuelles. Une pression supplémentaire peut alors s'exercer sur la victime, soupçonnée, par sa parole, de mettre en péril les organisations, alors que ce sont les agressions et leur violence qui contredisent les valeurs fondamentales de celles-ci. Il est de la responsabilité de notre syndicat de veiller à la sécurité et au respect de l'intégrité physique et psychique des personnes participant à la vie militante.

Militer en toute tranquillité est un droit qui doit être respecté partout et à tout instant. La mixité inhérente aux luttes doit être de qualité et apaisée. Nos valeurs sont celles de l'égalité de genre et plus largement du féminisme : elles ne sont pas négociables.

La création d'une cellule de veille répond à cette absolue nécessité. SUD éducation 93 se donne pour objectif de mettre en place une cellule de veille en plus de la commission de résolution des conflits. Elle doit permettre la libération de la parole et, par la formation et la prévention, contribuer à la disparition des comportements sexistes dans notre syndicalisme. Elle doit permettre aussi à toute victime ayant subi des violences sexistes ou sexuelles, quel que soit son genre ou son orientation sexuelle, de faire appel à elle et de trouver les moyens de se protéger au sein du milieu militant. Cela doit être possible quelle que soit la situation, que la victime et/ou que la personne mise en cause soit membre ou non de notre syndicat.

Nous devons aussi prendre garde de ne pas reproduire les inégalités de la justice institutionnelle notamment en travaillant à ne pas reproduire d'autres mécanismes d'oppressions (racisme, validisme, etc.).

Sans se substituer à la justice, mais sans s'en remettre uniquement à elle non plus, la cellule conseille et accompagne les camarades, pour qu'ils et elles prennent leurs responsabilités, qu'ils et elles mettent tout en œuvre pour prévenir et stopper les agissements et qu'ils et elles interviennent dans le cadre statutaire à l'encontre des agresseurs. Que des démarches judiciaires aient ou non été engagées par les victimes, la cellule, en accord avec les valeurs féministes qu'elle porte, accompagne les victimes de violences sexuelles et/ou sexistes dans les démarches sociales et psychologiques souvent difficiles. La cellule peut conseiller les syndicats pour orienter les agresseurs vers les ressources et acteurs disponibles pour leur prise en charge.

II. Sur nos lieux de travail poursuivons la lutte contre le sexisme

Notre expérience du travail n'est pas la même selon notre identité de genre. Les conditions de travail dégradées que nous connaissons à ce jour le sont encore plus pour les femmes et minorités de genres, qui doivent faire face à des violences sexistes et sexuelles et à toujours plus de précarité.

A. Développer le matériel syndical existant

SUD éducation 93 doit continuer à développer le matériel existant afin de constituer une véritable boîte à outils antisexiste avec des fiches d'analyses et des guides spécifiques.

Par exemple, afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans nos établissements, il conviendrait notamment d'élaborer un guide syndical destiné à la fois à sensibiliser au sujet des VSS et à apporter des pistes pour se protéger et lutter contre. Ce guide syndical pourrait alors contenir, d'une part, des fiches de sensibilisation sur la reconnaissance / la détection des violences sexistes et sexuelles et, d'autre part, des fiches ressources apportant des pistes pour réagir à ces violences et explicitant notamment les démarches administratives à entreprendre pour lutter et se protéger : dans quel cas et comment faire un signalement ? dans quel cas et comment obtenir la protection fonctionnelle ?...

B. Parentalité

Le syndicat doit tenir compte de la charge de la parentalité - qui repose très majoritairement sur les mères - dans nos revendications.

Durant la grossesse, les aménagements de postes nécessaires doivent être mis en place, en suivant les demandes des personnels : déplacements adaptés (par exemple ne pas aller chercher les élèves dans la cour), décharge de temps de travail. La possibilité de demander une heure de décharge durant la grossesse doit être mise en avant.

Au retour du congé, ces aménagements doivent être poursuivis (temps partiels, horaires adaptés). Poursuivre l'allaitement doit être possible en rendant disponible une salle pour tirer le lait.

Diminuer la charge de la parentalité sur les femmes passe aussi par rendre visible les autres formes de parentalité. Tout d'abord, les congés paternité existants doivent être mis en avant (3 jours à la

naissance, et 25 jours sur demande de l'agent). Nous revendiquons l'allongement de ce temps à 16 semaines, comme pour le congé maternité.

Les nouvelles formes de parentalité (hors hétéro cis patriarcales) doivent aussi être mises en avant. Les termes "congé maternité" et "congé paternité" doivent être remplacés par le "congé d'accueil de l'enfant", plus inclusif.

C. Genre et précarité

Dans notre secteur, comme dans beaucoup d'autres, les catégories de personnels les plus précaires sont celles particulièrement féminisées. Par exemple 92 % des AESH sont des femmes.

Notre syndicalisme doit continuer à soutenir leurs mobilisations en mettant à disposition nos moyens syndicaux au service de leur lutte pour la reconnaissance de leur métier, la conquête d'un vrai statut, et une revalorisation salariale conséquente.

Alors que le dernier plan académique "pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes" reste complètement insuffisant, SUD éducation 93 doit poursuivre sa lutte contre toutes les réformes qui aggravent les inégalités de genre.

C'est pourquoi le genre ne peut pas être un angle mort de nos analyses et revendications. SUD éducation 93 doit au contraire l'aborder dans sa transversalité.

La lutte contre la réforme des retraites est aussi une lutte contre une réforme profondément sexiste, de même que "le pacte" imposé par le ministère de l'Éducation nationale constituerait un fonctionnement profondément inégalitaire.

Lutter contre les inégalités salariales à poste égal dans notre secteur impliquerait par exemple de développer un travail sur la répartition des IMP (indemnité pour mission particulière) dans les établissements scolaires. Quelles tâches sont rémunérées ? Lesquelles donnent lieu à un travail gratuit et invisible, parce que la hiérarchie refuse de les rémunérer ? SUD éducation 93 doit continuer à exiger plus de moyens pour "l'égalité filles-garçons" et l'éducation à la vie sexuelle et affective. Il est intolérable que des collègues se partagent des fragments d'IMP. Ces tâches doivent figurer dans nos services, et non être rémunérées par des primes insuffisantes et attribuées de manière arbitraire.

D. Prise en compte des agressions sexuelles

La circulaire du 9 mars 2018 prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles dans la Fonction publique. Pourtant, cette circulaire n'est pas appliquée : les collèguEs qui dénoncent les violences subies ne bénéficient ni de protection ni d'accompagnement convenables. L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent-es sur leurs lieux de travail. Si la majorité des groupes de travail proposés par l'administration nous semblent inutiles et représentent une perte de temps plus qu'autre chose, SUD éducation 93 participe à ceux sur les inégalités femmes/hommes qui comprennent des volets concernant les violences sexistes et sexuelles au travail. Cela permet aux camarades d'alerter et de mettre face à leurs responsabilités la direction académique et le rectorat dans chacun de ces groupes de travail. Les représentant-es du syndicat appuient sur la nécessité de prendre en compte ces violences à part et mettent en œuvre un protocole clair et intransigeant vis-à-vis des agresseurs. Ainsi, la proposition de la circulaire du 9 mars 2018 édictant la suspension de l'agresseur le temps de l'enquête doit absolument être appliquée.

Les victimes doivent être accompagnées par des personnels formés qui respectent leur volonté et leur rythme.

La protection fonctionnelle doit être appliquée et l'administration doit cesser de faire de l'obstruction (perte des documents, ...). Le syndicat rappelle aux victimes qu'elles ont le droit de bénéficier de la protection fonctionnelle et les accompagne dans les démarches.

SUD éducation 93 oriente les victimes vers la cellule de veille du Rectorat ou appelle pour les victimes après avoir recueilli leur parole. Une vigilance doit être portée autant que possible quant aux personnes qui répondent à cette cellule de veille afin de ne pas confronter les victimes à une nouvelle violence.

SUD éducation 93 défend la parole des victimes, élèves compris.

Ne pas se donner les moyens de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, c'est une mise en danger de nos élèves et des personnels, c'est participer au système patriarcal, et permettre que ces violences se perpétuent.

Les violences sexuelles et sexistes fonctionnent ensemble, on observe un continuum de la violence : c'est parce qu'il y a un sexisme ordinaire qui est toléré dans notre société que des violences plus graves sont commises.

Le système de domination patriarcal entraîne également d'autres victimes : au sein même du système scolaire, les enfants ne sont pas épargnés par les violences sexistes et sexuelles.

Qu'elles soient perpétrées par d'autres élèves ou par des adultes, ces violences sont souvent étouffées et les victimes rarement protégées.

SUD éducation 93 refuse de se contenter d'actions d'affichage (semaines thématiques, concours), qui ne sont que des cache-misères quand rien n'est mis en place pour protéger nos élèves à l'intérieur comme à l'extérieur de nos établissements. Nous luttons pour que les personnels médicaux-sociaux dans les établissements soient recrutés massivement afin d'accompagner les élèves. SUD éducation 93 se bat également pour développer les séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective dans tous les établissements et participe aux luttes sur ce sujet.

Par ailleurs, les camarades mandaté·es en instances qui se retrouvent en présence d'un agresseur connu ou qui sont dans des instances telles que les CAPA ne sont pas solidaires des agresseurs. Nous refusons de défendre tout collègue agresseur.

III. La grève féministe comme moyen d'action syndicale

A la dénomination "grève des femmes" nous préférons celle de "grève féministe". En effet nous nous devons d'inclure dans notre féminisme tou·tes celles et ceux qui subissent le patriarcat.

Plusieurs organisations syndicales, dont l'Union syndicale Solidaires, appellent depuis plusieurs années à la grève le 8 mars. La pratique de la grève féministe semble néanmoins encore minoritaire dans le secteur de l'éducation : il s'agit avant tout d'une grève militante.

L'un des enjeux consiste donc à poursuivre le travail pour massifier la pratique de la grève féministe, notamment en mettant en avant sa pertinence comme moyen d'action féministe.

Concernant la journée du 25 novembre contre les Violences sexistes et sexuelles, SUD éducation 93 a appelé à se mobiliser autour de cette journée, notamment par la grève, les dernières années. Si la grève à l'occasion de cette journée a été encore plus marginale, elle a cependant permis de dégager du temps pour des actions féministes (diffusion de tracts devant des établissements ; tournées ; AG), et de rendre visible cette pratique de la grève.

SUD éducation 93 continuera de travailler à construire la grève féministe, notamment, mais pas uniquement, pour les dates des 8 mars et 25 novembre. Ce travail ne doit pas seulement échoir à

la commission antisexiste et aux personnes subissant le patriarcat, mais doit être pris en charge collectivement dans notre syndicat.

La progression de la pratique de la grève féministe ne pourra se faire qu'en poursuivant le travail avec les autres organisations syndicales, notamment celles qui appellent également à faire grève le 8 mars, la CGT et la FSU.

Enfin, il faut rappeler que la grève du 8 mars doit, dans la mesure du possible, se construire sur des bases interprofessionnelles.

IV. Objectifs

D'ici le prochain congrès de SUD éducation 93, dans trois ans, nous voulons nous fixer comme objectifs de développer le matériel syndical de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il s'agirait donc à la fois de matériel de sensibilisation interne à notre structure et de matériel d'information, de sensibilisation et de lutte destiné à tout le personnel de l'Éducation. Nous aimerions aussi porter une attention particulière aux violences sexistes dont sont victimes plus particulièrement certaines catégories de personnel, notamment les plus précaires (AED, AESH, agent-es). Nous aimerions également faire du 8 mars – Journée de lutte internationale pour les droits des femmes – et du 25 novembre – Journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles – des moments syndicaux forts et de premier plan. Pour cela, il nous apparaît aussi nécessaire de développer le travail intersyndical et interprofessionnel, notamment au sein de Solidaires, mais également avec les autres syndicats de l'Éducation.

Enfin, nous rappelons que notre féminisme doit inclure toutes les personnes victimes du patriarcat. Nous n'acceptons pas que la lutte contre le sexisme soit le prétexte à des attaques transphobes ou racistes.

Dans un contexte de montée de l'extrême-droite, nous devons être particulièrement vigilant·es à ne pas accepter l'islamophobie de notre institution, violence qui touche en premier les femmes musulmanes.

Texte adopté au consensus.